



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DU CANTAL ASSEMBLEE GENERALE DU 19 SEPTEMBRE 2020

APPEL A CANDIDATURE

L'élection du Comité de Direction du District du Cantal aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2020.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 19 juillet au 19 août 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

District du Cantal de Football
BP 425
15 004 AURILLAC Cedex

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13 des Statuts du District,
- l'élection a lieu au scrutin de liste sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser les formulaires suivants :



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DU CANTAL ASSEMBLEE GENERALE DU 19 SEPTEMBRE 2020 DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

A remplir par la tête de liste et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 19 août 2020 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election du Comité de Direction ».

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Le cas échéant, nom de la liste :

- Déclare, en tant que tête de liste, la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité de Direction du District du Cantal de Football
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 - d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
 - d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales

Fait à Le

Signature de la tête de liste :

Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13 des Statuts du District.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

- **La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,**
- **Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (nb - sauf le candidat tête de liste qui fait cette déclaration ci-dessus),**
- **Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,**
- **Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.**



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

Liste des membres

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Président</u> N°1				
<u>Vice-Président</u> <i>(le cas échéant)</i> N°2				
<u>Secrétaire Général</u> N°3				
<u>Trésorier</u> N°4				

<u>Arbitre</u> N°5				
<u>Educateur</u> N°6				
<u>Femme</u> N°7				
<u>Médecin</u> N°8				
N°9				
N°10				
N°11				
N°12				

N°13				
N°14				
N°15				
N°16				
N°17				
N°18				
N°19				

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, une femme, un médecin



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

DECLARATION INDIVIDUELLE DE NON-CONDAMNATION DU CANDIDAT

-

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

- Déclare me porter candidat(e) à l'élection du Comité de Direction du District du Cantal de Football, sur la liste ayant comme tête de liste M. / Mme
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 - D'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
 - D'aucune sanction d'inéligibilité à temps, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à

Le



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

DECLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

A remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 19 août 2020 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election de la délégation du District ».

L'Assemblée Générale élit 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants (article 12-5-6 des statuts du District).

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Numéro de licencié :

(si licencié membre individuel, joindre un justificatif)

• Déclare me porter candidat à l'élection de la délégation du District du Cantal de Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes

• Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet

- d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
- d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à..... le.....

Signature :

Rappel : tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13 des Statuts du District.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature une copie d'une pièce d'identité du candidat.